



PROCES - VERBAL

**de la séance du Conseil Communal de Renens
du jeudi 11 octobre 2012, à 20h30
à la Salle de Spectacles**

**2^{ème} séance – 2012 / 2013
2^{ème} partie**

Séance du jeudi 11 octobre 2012 – 2^{ème} partie

Présidence de Mme Nicole Divorne, Présidente

Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers, le Bureau, Madame la secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue.

J'adresse mes cordiales salutations à Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à notre huissier, à notre huissier suppléant, à notre secrétaire suppléante ainsi qu'aux représentants de la presse et à toutes les personnes qui, dans la salle ou derrière leur écran, nous font l'honneur de suivre nos débats.

Conformément à l'art. 66 du Règlement de notre Conseil, je prie Madame la secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel.

L'appel fait ressortir la présence de 66 conseillères et conseillers.

Sont excusé(e)s: Mmes Irène Frei-Premet, Ranjini Sivanesan et Florence Widmer ainsi que MM. Roberto Arnedo, Eric Aeschlimann, Byron Allauca, Nicolas Freymond, Michele Scala et Stéphane Montabert

Sont absent(e)s: Mme Solmaz-Rosa Korkmaz ainsi que MM. Ricardo Gaspar, Naïm Lokaj et Pascal Montemari

Le quorum étant largement atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Je déclare ouverte cette deuxième séance du Conseil communal de Renens pour l'année 2012-2013

Avant de commencer notre séance, je me dois de vous faire part du décès de Monsieur Gaston Cherpillod, survenu mardi. Né en 1925 dans une famille ouvrière très pauvre, cela ne l'a pas empêché de faire des études de lettres et de devenir maître secondaire. Entré en politique en 1953 au POP, on lui refusera de pratiquer sa profession de maître secondaire puisqu'il avait été suspendu de l'enseignement pendant 5 ans. Dès 1959, il rompt avec le POP mais restera actif proche des Verts, à l'extrême gauche. En 1986, il sera candidat au Conseil d'Etat vaudois sous les couleurs de l'Alternative socialiste verte.

Monsieur Gaston Cherpillod a d'abord été membre du conseil communal de Lausanne avant d'avoir été membre de notre Conseil entre 1978 et 1985. Il en a même été le président en 1981. Parallèlement à cette activité politique, Monsieur Gaston Cherpillod s'est lancé dès 1961 dans l'écriture en recevant même, en 1976 et en 1986, le prix Schiller. Il a également reçu en 2005 le Mérite culturel de reconnaissance de la ville de Renens. En juillet dernier, il avait participé à la cérémonie de la passation des pouvoirs, venant depuis la Vallée de Joux.

La cérémonie aura lieu le samedi 13 octobre à 14 heures au Temple de Renens-Village.

Nous sommes en pensées avec sa famille et lui présentons toutes nos condoléances.

Je vous demande de vous lever afin de respecter une minute de silence en son hommage.

Je vous remercie.

1. Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assurée que l'ordre du jour ait été envoyé dans les délais à tous les conseillères et conseillers, Mme la Présidente propose, comme annoncé par courriel à tous les conseillers, de modifier l'ordre du jour de la façon suivante :

- 11. Développement de la motion de la CUAT: Pour un "axe fort" de transports publics au Sud des voies CFF
- 12. Développement du postulat de M. Alberto Mocchi: Pour des potagers urbains dans les quartiers de Renens

puis de continuer avec les points à l'ordre du jours annoncés. De ce fait, il y aura 20 points à l'ordre du jour au lieu de 18.

D'autre part, Mme la Présidente annonce qu'elle a reçu:

- Une interpellation de Mme Rosana Joliat
- Une résolution de M. Roland Divorne
- Un divers de Mme Nathalie Kocher
- Deux divers de Mme Victoria Ravaioli
- Une question de Mme Nicole Haas Torriani

Ces interventions seront traitées prioritairement aux points N° 19 et 20 de l'ordre de jour.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur cet ordre du jour modifié.

La discussion n'étant pas demandée, l'ordre du jour modifié est soumis à l'approbation du Conseil communal.

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 13 septembre 2012
3. Démission - Assermentation
4. Communications de la Présidence
5. Communications de la Municipalité
 - Réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Rosana Joliat au sujet du site de Malley (CIGM)
6. Communications éventuelles de la Commission des finances
7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)
9. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil communal
10. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales

11. Développement de la motion de la CUAT: Pour un "axe fort" de transports publics au Sud des voies CFF »
12. Développement du postulat de M. Alberto Mocchi: Pour des potagers urbains dans les quartiers de Renens »
13. Rapport du **Préavis N° 19-2012** – Augmentation du cautionnement communal en faveur de la Société coopérative de la piscine de Renens pour permettre une rénovation importante de la piscine – Prolongation de la durée du droit de superficie accordé à la Société coopérative de la piscine de Renens – **avec en complément le rapport de la Municipalité**
Commission des finances
14. Rapport du **Préavis N° 23-2012** – Mise en place d'un deuxième centre de calcul informatique et remplacement du système de sauvegarde des données
M. Reza Safaï, Président-rapporteur
15. Rapport du **Préavis N° 24-2012** – Arrêté d'imposition pour l'année 2013
Commission des finances
16. Rapport du **Préavis N° 25-2012** – Arrière caution de CHF 200'000.- en faveur du Canton – Dossier des IRL
Commission des finances
17. Rapport du **Préavis N° 26-2012** – Cautionnement communal en faveur de la Société coopérative Logacop (PQ34 La Croisée) – Subventionnement communal de 48 logements (aide à la pierre) – Location de l'école – Achat de parts sociales de la Société coopérative Logacop
Mme Line Rouyet, Présidente-rapporteuse
18. **Préavis N° 27-2012** – Mise en place de la Cyberadministration et refonte du site Internet
Dépôt de préavis – discussion préalable
Présidence: Fourmi rouge
19. Motions, postulats, interpellations.
20. Questions, propositions individuelles et divers

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 13 septembre 2012

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 13 septembre 2012.

- **M. Cemal Ozcan, Les Verts**

Madame la Présidente, Madame la Syndique, Mesdames, Messieurs les Municipaux, Mesdames, Messieurs,

Lors du dernier Conseil (page 60 du procès-verbal du 13 septembre 2012), une interpellation avait été déposée qui avait pour titre : gestion des conteneurs de la rue de la Mère et de leur usage au quotidien!

Son auteur a critiqué une pratique de dépôt de déchets et l'a fait porter de façon généralisant à une communauté étrangère présente à Renens.

Que cette problématique soit avérée ou non, je regrette que l'on stigmatise une communauté alors même que cela serait le fait d'une ou de quelques personnes qui se comportent mal, mais en aucun cas son ensemble.

Merci de votre attention.

La discussion n'étant plus demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté.

Mme la Présidente remercie Mme Yvette Charlet pour son travail ainsi que Mme Agathe Barreau pour son travail de relecture.

3. Démission - Assermentation

Le Bureau du Conseil communal a reçu la démission de M. Angelo Maiorano du groupe PLR. Je vous lis sa lettre.

"Mesdames, Messieurs,

Cette période d'été 2012 a été pour moi source d'un grand nombre de changements. Tout d'abord j'ai reçu par l'un de mes principaux clients une proposition d'emploi que je ne peux refuser et qui va me faire quitter mon statut d'indépendant complet.

J'ai souhaité par la même réorienter ma fonction vers une fonction un peu moins productive et plus réfléchie, ce qui m'a amené à devoir reprendre les études. Ces cours ont lieu les mardis et jeudis soirs pendant une année. J'ai donc dû me résigner à stopper mon activité en tant que conseiller communal de Renens. Je profite donc de cette lettre pour vous annoncer officiellement ma démission au Conseil communal de Renens.

Je tiens à remercier tous mes collègues du Conseil dont j'ai eu l'occasion de faire la connaissance pour les quelques bons moments passés ensemble. J'en garderai de bons souvenirs et image dynamique de la vie politique à Renens.

En vous souhaitant un bon second semestre, je vous prie d'agréer, mes meilleures salutations.

Angelo Maiorano"

Nous formons nos meilleurs vœux pour la suite de la carrière et des activités de M. Angelo Maiorano.

Mme Rosana Joliat, Présidente du groupe PLR a informé le Bureau du Conseil que le conseiller sortant sera remplacé lors de la séance du 15 novembre 2012.

Pour faire suite à la démission lors du Conseil du 13 septembre 2012 de M. Mady Keita du groupe socialiste, c'est M. Vito Tartaglia figurant sur la liste des "viennent ensuite" qui complètera ce groupe.

M. Vito Tartaglia, je vous prie de bien vouloir vous avancer devant l'assemblée afin que nous puissions procéder à votre assermentation

Je prie l'assemblée de bien vouloir se lever.

Mme la Présidente donne lecture de la formule du serment et prie M. Vito Tartaglia de lever la main droite à l'appel de son nom et de s'engager en répondant par "Je le promets".

Serment:

«Vous promettez d'être fidèle à la Constitution Fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du Pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.» (Art. 9 LC)

- **M. Vito Tartaglia – Je le promets**

Je vous félicite pour votre assermentation, vous remets votre enveloppe et vous souhaite la bienvenue au sein de notre Conseil.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

4. Communications de la Présidence

❖ **Résultat des votations fédérales du 23 septembre 2012**

1. Arrêté fédéral sur la promotion de la formation musicale des jeunes

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	Participation
7'939	2'657	2'653	69	13	2'571	2'045	526	33.42%

2. Initiative populaire "Sécurité du logement à la retraite"

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	Participation
7'939	2'657	2'653	57	14	2'582	798	1'784	33.42%

3. Initiative populaire "Protection contre le tabagisme passif"

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	Participation
7'939	2'657	2'653	40	8	2'605	1'194	1'411	33.42%

❖ **Cap sur l'Ouest**

Le 23 septembre a également été le jour de la Fête du district de l'Ouest intitulée « Cap sur l'Ouest ». Cette journée fut une belle réussite avec une participation importante de la population.

❖ **SDOL**

Etant retenue pour des raisons professionnelles le 25 septembre 2012, c'est M. Gérard Dupperex qui a représenté notre Conseil lors de la présentation du SDOL aux autorités législatives. Merci à lui. Les documents présentés à cette occasion vous seront transmis par Mme Charlet.

A ce propos, les 9 et 10 novembre 2012 aura lieu le Marché du SDOL. Le vendredi sera réservé aux conseillers communaux des 9 communes de l'Ouest Lausannois alors que le 10 sera une journée "porte ouverte" destinée à la population.

❖ **FC Renens**

J'ai participé jeudi 4 octobre, accompagnée par M. Gérard Dupperex, au repas de soutien du FC Renens organisé à l'occasion de leur 100^{ème} anniversaire.

❖ **Revue des pompiers**

Samedi 6 octobre a eu lieu la revue bisannuelle du corps des pompiers de Renens. J'ai eu le plaisir d'assister aux exercices de l'après-midi et d'apprécier tant leur formation que leur maîtrise et leur engagement pour notre Commune.

❖ **Ateliers de la Ville de Renens**

Hier, les Ateliers de la Ville de Renens ont fêté leurs 5 ans en présence notamment de Madame la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon et de M. André Kudelski.

❖ **Courrier**

J'ai reçu une lettre au sujet de l'Atelier de réparation de vélos qui se trouvait dans le domaine de la Ferme des Tilleuls. Comme sa demande relative à la recherche d'un nouveau local n'est pas de la compétence du Conseil communal, elle a été transmise à la Municipalité pour traitement et suite utile.

❖ **Invitation**

La Ville de Lausanne, ainsi que des Hautes Ecoles comme l'Ecole hôtelière de Lausanne, l'ECAL ou l'EPFL invitent les membres de notre Conseil pour une soirée en présence du Canton le mercredi 21 novembre 2012 de 18h à 20h à l'Ecole hôtelière de Lausanne. Cette rencontre sera l'occasion de découvrir ou redécouvrir le rôle des hautes écoles dans la région et d'échanger sur nos collaborations mutuelles. Si vous êtes intéressés, vous pouvez passer à la

fin de ce Conseil auprès de Mme Charlet qui a des copies de cette invitation à votre disposition.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur les communications de la Présidence.

La parole n'étant pas demandée, la discussion sur les communications de la Présidence est close.

5. Communications de la Municipalité

Nous avons reçu les communications écrites N° 1-2012/2013 de la Municipalité, ainsi que les réponses suivantes:

- *Réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Rosana Joliat au sujet du site de Malley (CIGM).*

La Présidente demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les conseillers ont reçues par écrit.

- **M. Jean-Pierre Rouyet, Conseiller municipal**

COMMUNICATION ORALE AU CONSEIL COMMUNAL

Constitution d'un réseau d'échanges réciproques de savoirs à Renens (RERS)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Le 22 avril 2010, Mme la Conseillère communale Irène Frei-Premet et consorts avaient déposé une interpellation intitulée "Un réseau d'échanges réciproques de savoirs à Renens" (RERS). Ces derniers souhaitent connaître la pertinence de l'instauration d'un RERS à Renens et le type de soutien que la Municipalité pourrait lui apporter s'il y avait création.

Lors de la séance du Conseil communal du 24 juin 2010, la Municipalité avait répondu à cette interpellation et concluait qu'elle accueillerait positivement toute proposition de lancement du milieu associatif et offrirait un soutien logistique pour sa concrétisation dans la mesure du possible de ses ressources.

Pour rappel, le principe des RERS réside dans la mise en relation de personnes désirant offrir un savoir à d'autres personnes désirant l'acquérir. Cela par l'intermédiaire de la création d'un catalogue d'offres et de demandes très variés (classiques, culturels, manuels, scolaires, basés sur une expérience de vie, etc.).

Cette année, des contacts ont été établis entre le Service de la sécurité sociale et des membres du réseau lausannois, dont environ 17% sont des personnes de l'Ouest lausannois, afin de mettre sur pied un dispositif similaire dans l'Ouest lausannois. Plusieurs membres du réseau lausannois, ainsi que quelques habitants de Renens, sont enthousiastes à l'idée du lancement d'un réseau à Renens.

La Direction de la sécurité sociale a confié au secteur Intégration le soin d'organiser une séance d'information à la population et de renseigner les habitants de la tenue de cette dernière en étant ainsi le facilitateur pour la création du réseau.

*Cette séance d'information aura lieu **le 8 novembre prochain, à 20h00, à la buvette de la Salle de spectacles**. L'objectif est de présenter le fonctionnement du réseau et de voir s'il suscite des intérêts.*

En matière de communication, des papillons seront adressés à l'ensemble du réseau associatif renanais et diffusés auprès de lieux tels que les cabinets médicaux et autres panneaux d'affichages publics. Un article sera diffusé dans le journal communal de ce mois d'octobre et l'information sera communiquée sur le site Internet de la Ville. Par ailleurs, une information sera mise sur le site du réseau lausannois. Des contacts sont également pris avec la presse locale afin de faire paraître des articles à ce sujet.

La Direction de la sécurité sociale est convaincue que ce type de démarche favorise le Vivre ensemble, dans une logique d'action communautaire stimulant les contacts interculturels et intergénérationnels. Enseigner, apprendre et transmettre un savoir place les individus dans une posture valorisante, leur permettant de prendre conscience de leurs compétences multiples, de leurs richesses et de l'étendue de celles-ci dans une indifférenciation des origines et du statut.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur les communications de la Municipalité

- **Mme Betty Forestier, PLR**

Concernant sa question posée lors de la séance du Conseil communal du 13 septembre 2012 relative à la maison de secours sise rue de Saugiaz

J'attendais un complément de réponse puisque M. Jean-Pierre Rouyet ne m'avait répondu que pour un des locataires alors qu'il y a deux appartements. J'aurai également voulu savoir ce qu'il en est de l'autre locataire. Depuis combien de temps est-il dans cet autre appartement et combien de personnes vivent-elles dans ces appartements?

Si c'est depuis aussi longtemps que le premier locataire je pense que l'appellation "appartement de secours" n'a plus lieu.

Réponse de M. Jean-Pierre Rouyet, Conseiller municipal

Madame Forestier,

Je ne peux pas répondre en détail aux questions que vous posez dans l'immédiat. Je vais donc répondre à votre question de manière écrite pour le prochain Conseil.

- **Mme Rosana Joliat, PLR**

Réaction suite à la réponse de la Municipalité relative à son interpellation au sujet du site de Malley (CIGM).

Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Tout d'abord, je tiens à remercier la Municipalité par le biais de Madame la Syndique de la réponse à mon interpellation.

Il est vrai que depuis mon intervention, il y a eu quelques rebondissements...

Aujourd'hui, je souhaite vivement que notre Ville ne soit pas prise « en otage » quant aux propositions de Lausanne.

En effet, Lausanne a accepté à une large majorité un projet « métamorphose » aujourd'hui leurs finances ou tout autre positionnement politique ne leur permet plus d'aller de l'avant dans cette « métamorphose » !

Des projets non plus pharaoniques comme cités dans mon interpellation de juin dernier, mais des projets olympiques nous guettent à Malley !

Les infrastructures existantes à la benne, on joue au lego on détruit et on reconstruit... Aujourd'hui, nous avons certes des infrastructures à remettre aux normes, mais elles sont utilisées par nous tous... demain le seront-elles aussi ou le seront-elles uniquement pour une élite en mal de notoriété ?

Je reste bien entendu attentive à la suite de ce dossier « Malley » qui me semble actuellement encore un peu gelée.

La parole n'étant plus demandée, la discussion sur les communications de la Municipalité est close.

6. Communications éventuelles de la Commission des finances

Mme la Présidente demande si la Commission des finances a des communications à transmettre.

- **M. Roland Divorne, Président de la Commission des finances (COFIN)**

Madame la Présidente, Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Lors de sa séance du 9 octobre 2012, la COFIN a pris note du rapport de la Municipalité daté du 8 octobre 2012 concernant divers travaux sur le site de la ferme des Tilleuls dont le financement n'était pas prévu.

Les dépenses engagées pour ces travaux de sécurisation, s'élèvent à CHF 69'808.12.

Ainsi, le coût TTC des mesures de sécurisation du site du Tilleuls se résumant comme suit :

• Démolition du hangar	Fr. 15'228.00
• Diagnostic amiante avant travaux de démolition	Fr. 3'888.00
• Pose d'une enceinte sur l'ensemble de la parcelle, permettant une fermeture physique du périmètre du futur chantier	Fr. 23'169.25
• Fermeture et sécurisation des bâtiments	Fr. 6'035.47
• Divers travaux de nettoyage et évacuation d'objets divers	Fr. 8'208.00
• Frais de surveillance	Fr. 13'279.40
Dépenses engagées TTC	Fr. 69'808.12
	=====

La COFIN prend acte de l'urgence de ces travaux et que le montant sera déduit du futur préavis des travaux de la ferme du Tilleul mais, regrette que la Municipalité n'ait pas prévu ces travaux dès le départ de l'association Castel Dahu à la fin juin 2012, sachant bien qu'un risque de squat était latent et qui malheureusement s'est avéré avec l'occupation du collectif « La Louve » qui y sont toujours malgré les travaux de sécurisation.

- Au vote, la Commission accepte les incidences financières de ces travaux avec huit voix pour, deux contre et une abstention.

Position de la COFIN sur le préavis déposé ce soir.

PRÉAVIS N° 27-2012 (Présidence: Fourmi rouge)

Mise en place de la Cyberadministration et refonte du site Internet

La COFIN demande à la Municipalité de fournir à la commission du préavis, les montants investis dans le projet du site Internet, depuis sa création (1998) à ce jour, ainsi que les offres des différents prestataires ceci afin de faciliter les travaux de la commission.

- Au vote, la COFIN accepte les incidences financières de ce préavis avec cinq voix pour, trois contre et 3 abstentions.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur les communications de la Commission des finances.

La discussion n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

7. Communications de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

Mme la Présidente demande si la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire a des communications à transmettre.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Mme la Présidente clôt la discussion.

8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)

Mme la Présidente demande si la Commission des affaires régionales et intercommunales a des communications à transmettre.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Mme la Présidente clôt la discussion.

9. Rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil Communal

Mme la Présidente demande si un conseiller désire faire part de son rapport.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Mme la Présidente clôt la discussion.

10. Changement dans la composition des Commissions permanentes et des Commissions intercommunales

o Commission des pétitions

- Suite à la démission de M. Mady Keita de la Commission des pétitions, le parti socialiste présente M. Didier Vienet, respectant ainsi la convention de législature.
- Suite à la démission de M. Jakup Ahmeti de la Commission des pétitions, le groupe Les Verts présente M. Xhevat Gashi, respectant ainsi la convention de législature.

o Conseil intercommunal de l'Association de communes "Sécurité dans l'Ouest lausannois"

Suite à la démission de M. Mady Keita de l'Association de communes "Sécurité dans l'Ouest lausannois", le parti socialiste présente M. Aso Piroti, respectant ainsi la convention de législature.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autre candidature, Mme la Présidente félicite M. Aso Piroti pour sa nomination.

o Association intercommunale "Assemblée régionale de l'Organisation régionale de la protection civile (ORPC)

Suite à la démission de M. Jakup Ahmeti de l'Association intercommunale "Assemblée régionale de l'Organisation régionale de la protection civile", le groupe Les Verts présente M. Xhevat Gashi, respectant ainsi la convention de législature.

o Commission de Naturalisation

Suite à la démission de M. Christophe Hinv (2^{ème} suppléant) de la Commission de Naturalisation, le parti socialiste présente M. Ali Korkmaz, respectant ainsi la convention de législature.

11. Développement de la motion de la CUAT: Pour un "axe fort" de transports publics au Sud des voies CFF

Mme la Présidente prie M. Raymond Gauthier de se rendre à la table des rapporteurs

M. Raymond Gauthier, Les Verts donne lecture de son développement

Les quartiers de Renens situés au Sud des voies CFF ont connu ces dernières années de nombreux développements : construction du quartier de l'avenue du Silos, développement du pôle scolaire du Léman, création de nouveaux postes de travail à Longemalle Parc. De très nombreux projets vont venir se développer dans ce secteur ces prochaines années : quartier de Malley, de la Gare, des Entrepôts, collège et parc sportif du Censuy, etc.

Dans un même temps, l'agglomération Lausanne-Morges se développe autour d'axes forts desservant des quartiers densément peuplés et permettant le développement de l'agglomération vers l'intérieur, accompagnant l'objectif de densification qualitative. Ces axes forts desservent notamment Renens : le bus à haut niveau de service T2 au Nord de la Commune (axe route de Cossonay), le tramway T1 au centre (axe rue de Lausanne).

De plus, la nouvelle halte CFF RER Prilly Malley a récemment été inaugurée.

Si nous saluons la volonté des autorités des différentes communes à prolonger le T1 jusqu'à Crissier-Bussigny, nous regrettons qu'aucun projet conséquent ne soit prévu au Sud des voies.

En effet, s'il est prévu de développer les lignes 32-33, afin de leur offrir un meilleur niveau de services, nous déplorons que ce dernier ne soit pas à la hauteur de ce qui est proposé ailleurs dans l'agglomération, pas plus qu'il n'est à la hauteur du développement du quartier.

De la même façon que le Nord de la Commune a vu arriver il y a quelques années une ligne directe, rapide et efficace vers le centre de Lausanne (la ligne 18), que le centre va bientôt accueillir la nouvelle ligne de tramway, le Sud de la Commune doit également bénéficier d'une accessibilité par les transports publics améliorées de façon importante, particulièrement si l'on songe à tous les développements qui y sont planifiés.

Il est prévu que la ligne numéro 7 soit transformée en ligne de bus à haut niveau de service T3 et que son terminus provisoire soit à Malley. Il y a là une formidable opportunité de prolonger cette ligne par le Sud des voies CFF, vers la gare de Renens. D'autres solutions équivalentes en qualité de services pourraient également être prises en considération.

De plus, la probable transformation des voies de circulation dans le quartier du Censuy et de Longemalle doit être accompagnée d'un développement fort de l'offre en transports publics afin d'éviter une augmentation du trafic motorisé. Si nous comprenons la logique de hiérarchisation du réseau routier, elle ne doit en aucun cas se réaliser au détriment de quartiers densément peuplés.

Afin d'assurer une bonne qualité de vie aux Sud des voies et éviter un report de trafic trop important sur les axes Malley-Longemalle-Piscine-Gare, il est essentiel d'offrir une alternative de qualité aux transports individuels motorisés.

Nous souhaitons donc que la Municipalité entreprenne les démarches nécessaires, afin de faire évoluer l'offre TL au Sud des voies vers un niveau de qualité de type « axe fort », c'est-à-dire :

- *Connexions directes ou avec transbordement très aisé (horaires coordonnés, pas de changement de quai, accès optimal pour les personnes à mobilité réduites) en direction des centres de Lausanne et de Renens ;*
- *Réduction des temps de parcours en direction des centres de Lausanne et de Renens ;*
- *Ponctualité garantie par la mise en place d'aménagements en «site propre» ou par la mise en place d'arrêts sur chaussée (type «Avenue de Cour», à Lausanne) ;*
- *Electrification de la section Malley – Longemalle - Piscine (complétant les transformations similaires prévues entre la Piscine et la gare de Renens), afin de pouvoir proposer une ligne de trolleybus, moins polluants et moins bruyants qu'avec une ligne de bus classique ;*
- *Requalification de l'avenue de Longemalle et des voies de communications dans le quartier du Censuy et de la Piscine, afin de proposer une amélioration qualitative à la population.*

Ces aménagements pourront bien entendu être faits sur la base d'interventions simples, dans un souci d'économie de moyens, ainsi que de façon échelonnée dans le temps.

Les quartiers au Sud des voies sont appelés à devenir des quartiers parmi les plus denses de la Commune, tant en terme d'habitants, que d'emplois, d'écoliers, de gymnasiens, de sportifs, etc. Il apparaît difficilement acceptable que ce développement ne soit accompagné que par une légère amélioration des lignes existantes, lignes mises en place à une autre époque et pour répondre à d'autres besoins.

Ces quartiers ont besoin de connexions fiables, rapides et directes et qui ne peuvent se satisfaire de lignes qui serpentent, avec des transbordements complexes et inadaptés (notamment pour les personnes à mobilité réduite).

L'enjeu de cette motion est d'éviter d'intervenir trop tard et trop faiblement et que ces quartiers connaissent une augmentation trop importante du trafic automobile de par la faiblesse de l'offre en transports publics.

Cette motion est présentée au nom des membres de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire qui a approuvé ce texte à Renens, le 10 septembre 2012.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur cette motion.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

Au nom de la Municipalité, surtout s'il s'agit d'une motion, je vous demande le renvoi à une commission pour en discuter. En rappelant qu'une motion est impérative; le sujet traité est un sujet qui est intéressant, qui est vaste et qui comporte beaucoup de partenaires ainsi que d'importants enjeux financiers.

- **M. Raymond Gauthier, les Verts**

Pour répondre à la question quant à savoir si c'est une motion ou un postulat, le texte qui a été déposé il y a un mois, on ne peut pas le changer. A partir de là, j'ai lu ce texte, si on souhaite le changer en postulat c'est possible. Mais ce n'est pas à moi de le demander.

Mme le Présidente informe M. Raymond Gauthier, qu'il peut en faire la demande. Si non, c'est une proposition du Conseil communal et il faudrait voter.

- **M. Raymond Gauthier, Les Verts**

Je ne m'oppose pas à la modification, d'autant plus que la majorité de la CUAT est en accord avec une telle demande. Je propose donc que cette motion soit transformée en postulat.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

Cela change les choses. Nous sommes donc à la disposition pour une commission, mais nous ne la demandons pas. C'est toujours intéressant pour nous de pouvoir rencontrer les postulants et d'avoir une discussion au préalable afin que nous puissions vous répondre en ayant entendu l'ensemble des éléments. Toutefois, vous voulez nous le transmettre directement, eh bien nous le prenons directement !

Le postulat n'est en effet pas contraignant de la même manière. Nous vous aurions ceci dit répondu, M. Raymond Gauthier, dans un deuxième temps, que nous ne pouvions pas considérer votre démarche comme une motion, car cela dépassait largement notre compétence. Mais comme vous l'avez transformé vous-mêmes en postulat, cela nous évite ce débat.

- **Mme Suzanne Sisto-Zoller, Fourmi rouge**

Je pense effectivement que cela ne serait pas inutile que quelques conseillers communaux hors CUAT discutent de cette proposition pour qu'ils la comprennent mieux et qu'ils puissent mieux la transmettre à la Municipalité. C'est pourquoi je demande qu'une commission soit constituée, tout en sachant qu'une telle demande doit être appuyée par un dixième des membres.

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote sur la proposition de renvoyer ce postulat en commission, pour ce faire il faut qu'un dixième des membres du Conseil acceptent cette demande.

Il en ressort que bien plus qu'un dixième des membres du Conseil accepte de renvoyer ce postulat en commission.

Les noms des commissaires sont les suivants:

Parti socialiste: M. Daniel Rohrbach, Président-rapporteur
M. Antoine Steiner

Fourmi rouge: Mme Verena Berseth
Mme Suzanne Sisto-Zoller

PLR: Mme Florence Widmer
M. Jacques Berthoud

Les Verts: M. Raymond Gauthier

UDC: M. Rolf Kung

Mme la Présidente informe que selon l'usage, il appartient à la première personne nommée, soit M. Daniel Rohrbach, de convoquer tous les commissaires afin de fixer une date pour la séance.

12. développement du postulat de M. Alberto Mocchi: Pour des potagers urbains dans les quartiers de Renens

Mme la Présidente prie M. Alberto Mocchi de se rendre à la table des rapporteurs

M. Alberto Mocchi, Les Verts donne lecture de son développement

*Mesdames et Messieurs,
Chers collègues,*

Jardins familiaux et jardins ouvriers sont des réalités bien connues et appréciées des citadine-s, qui s'y ressourcent le weekend et y produisent fruits et légumes de qualité à bas prix.

Ces structures sont par contre souvent plutôt rigides, entourées de barrières et utilisables avant tout par qui a beaucoup de temps à consacrer au jardinage.

Dans certaines villes en Europe, mais aussi en Suisse Romande comme le démontrent les exemples de Meyrin, du Grand-Saconnex ou encore de certains quartiers lausannois, on voit fleurir depuis quelques années de versions moins encombrantes, plus centrales et donc plus faciles d'accès pour tout un chacun de ces jardins familiaux : les potagers urbains.

On entend par là des petites parcelles potagères situées au cœur des quartiers d'habitation. Réalisées aux abords des immeubles, ils occupent des espaces jusque-là peu ou pas utilisés, et deviennent rapidement des lieux de vie et de rencontres, où chacun peut se rendre tranquillement à pieds depuis chez soi pour jardiner une heure ou deux.

Le développement de potagers urbains semble d'autant plus à inciter que les bienfaits d'une alimentation saine, d'une activité physique régulière et liens de voisinage cordiaux ne sont plus à démontrer.

Par le biais de ce postulat, et au vu de ce qui précède, il est donc demandé à la Municipalité de Renens d'étudier les possibilités d'implantation de potagers urbains dans notre Ville.

Etant donné que c'est un sujet, à mon avis, qui est assez clair, je vous propose d'un renvoi direct à la Municipalité, toutefois je ne m'opposerai pas à ce qu'une commission soit nommée.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce postulat.

• **M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal**

Bonsoir Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité est relativement attentive et intéressée par ce postulat. C'est un sujet que nous avons évoqué dans le Service, nous avons également regardé ce qui se faisait du côté d'Equiterre. Nous sommes donc tout-à-fait ouvert à ce qu'une commission soit constituée maintenant ou que nous répondions directement et que la commission soit constituée ensuite. Si vous nous transmettez directement ce postulat nous ferons un petit rapport en

*fonction de ce que nous avons déjà fait et de ce que nous pourrions entreprendre à Renens.
Merci*

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote sur la proposition de renvoyer ce postulat en Municipalité pour ce faire il faut qu'un dixième des membres du Conseil acceptent cette demande.

C'est à une très large majorité, moins quelques abstentions que ce postulat sera renvoyé à la Municipalité.

13. Rapport du Préavis N° 19-2012 – Augmentation du cautionnement communal en faveur de la Société coopérative de la piscine de Renens pour permettre une rénovation importante de la piscine – Prolongation de la durée du droit de superficie accordé à la Société coopérative de la piscine de Renens – avec en complément le rapport de la Municipalité

Comme vous l'avez lu dans le complément de rapport fourni par la Municipalité, les impacts financiers des amendements déposés ne correspondent plus aux informations que nous avons en notre possession lors du dernier Conseil. Ajouté à cela la confusion qui a eu lieu la dernière fois sur la procédure d'adoption des amendements et de la conclusion du préavis fait que nous devons rouvrir la discussion sur ces nouvelles bases, ce préavis ayant été retiré par la Municipalité avant le vote des conclusions.

Mme la Présidente prie M. Roland Divorne, Président de la Commission des finances, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

M. Roland Divorne, Président de la Commission des finances, donne lecture de son rapport.

Madame la Présidente,

Vous avez dit l'essentiel. Les membres du Conseil ont tous reçu le complément de la Municipalité avec les nouveaux montants correspondants aux travaux requis dans les amendements N° 1 et N° 2. Voilà ce que j'ai à dire pour le moment.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce préavis et sur son complément et informe que, si souhaité, les amendements déposés lors de la dernière séance sont à redéposer avec les nouveaux chiffres.

- **M. Raymond Gauthier, Les Verts**

Ayant été retenu pour des motifs professionnels il y a un mois, je n'ai pas eu la chance d'assister à ce débat. Toutefois, je l'ai regardé sur Internet. Il y a beaucoup de chose qui ont été dites mais contrairement à ce qui est mentionné dans ce rapport, il n'a pas été question de la politique des prix. Il a été dit que cela avait été évoqué dans le débat et j'ai beau reprendre le procès-verbal, cela n'a pas été évoqué. Je trouve qu'il n'est donc pas nécessaire de rajouter quelque chose sur un sujet qui est déjà assez contenu. Je pense que ce point n'a pas été évoqué la dernière fois contrairement à ce qui est dit dans le rapport.

- **M. Roland Divorne, Président de la Commission des finances**

La politique des prix ne faisait pas partie du préavis, tout simplement. Nous en avons discuté lors des questions de la Commission avec la coopérative mais c'était uniquement des questions/réponses qui sont passées par là, cela n'a rien à voir avec le préavis. Le préavis ne parle que du cautionnement.

- **Mme Véronique Bovey-Diagne, Les Verts**

Suite au dernier Conseil, je maintiens l'amendement que j'avais proposé. Je souhaiterais juste rajouter une introduction supplémentaire après tous ce qui a été dit puisque la Municipalité en a aussi profité.

*La piscine de Renens, c'est vraiment bien ! Il y en a pour tous les âges et tous les usages. Grace à mes enfants, j'ai tout essayé... enfin tout sauf le toboggan rouge et le blanc. Les exploitants, c'est des pros, pas de doute ! Bref, tout ça pour préciser que mon amendement est basé sur le constat que, la piscine étant déjà très attractive et dans une optique de recherche d'économie, il ne me semble pas **nécessaire**, pour le budget communal, de la doter encore d'une nouvelle installation « rivière avec courant », qui coûte cher (CHF 1'680'000.-) mais que cela n'a un but ni philosophique ni dogmatique.*

Par ailleurs et en me faisant l'économie de relire toute ma proposition d'amendement, je vais juste reprendre la conclusion puisque les chiffres ont changés.

Par contre, faire une bonne rénovation de toutes les installations existantes me semble cohérent et permet d'assurer le maintien et la valeur de la piscine à long terme, pour le bonheur de toute la population et des sportifs. Je suis donc favorable à l'amendement N° 1 soi et je propose de le compléter, dans une logique d'économie, en formulant le nouvel amendement suivant :

Amendement N° 2

- a) Réduction du cautionnement de CHF 1'680'000.- sur les travaux « Bassin non-nageurs », partie ludique (rivière avec courant).*
- b) Augmentation de CHF 630'000.- du cautionnement pour effectuer les travaux du bassin d'enseignement.*

Soit au final, une réduction de CHF 1'050'000.- du cautionnement.

Il y a encore un point qui change sur la base de ce que la Municipalité a précisé c'est que la réduction permet de faire une économie annuelle d'environ CHF 53'000.- pour le coût du capital, pour les futurs budgets, ainsi que de CHF 50'000.- sur les charges d'exploitation, ce qui fait un total d'économie potentielle pour la Commune qui dépasse les CHF 100'000.-.

- **M. Vincent Keller, Fourmi rouge**

Tout comme Mme Véronique Bovey-Diagne, je redépose mon amendement avec M. Daniel Rohrbach, avec les nouveaux chiffres que vous avez tous reçus. Ce qui fait CHF 170'000.- de moins. Donc l'amendement dit

Amendements N° 1

Augmentation à CHF 7'400'000.- le cautionnement solidaire de la Commune de Renens en garantie des emprunts contractés par la Société coopérative de la piscine de Renens,

portant ainsi le cautionnement total pour la Société coopérative de la piscine de Renens à CHF 10'430'000.-

La suite reste similaire. L'idée est donc de profiter de tous les travaux pour réparer également le bassin d'enseignement. Je vous remercie et vous enjoint à soutenir cet amendement avec force et vigueur.

- **Mme Rosana Joliat, PLR**

Si j'ai bien compris, nous allons repasser au vote des deux amendements. Afin qu'il n'y ait pas de malentendu et que nous n'y passions pas toute la soirée, j'invoque l'art. 89 du Règlement du Conseil et demande que le vote des deux amendements aient lieu à l'appel nominal. Je serai certainement appuyée par un minimum de cinq membres.

Appuyée par plus de 5 conseillers, la demande de vote nominal à la priorité.

La discussion concernant le dépôt des deux amendements n'étant plus demandée, Mme la Présidente donne la parole à la Municipalité.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

Quelques mots au nom de la Municipalité afin de se féliciter de pouvoir sereinement faire ce deuxième débat en étant au clair sur la procédure à suivre, puisque, je l'avoue humblement, je m'étais également "nouée" dans la procédure !

Je crois que la piscine de Renens est importante pour notre Ville. Les moyens que nous y avons mis, les moyens que nous allons y mettre, méritent bien ce débat serein et clair. Vous avez vu dans le complément, le choix que vous ferez sera respecté tant par la Municipalité que par le comité de la piscine. Selon l'art. 82 du Règlement du Conseil, s'il y a une dépense supplémentaire, nous devrions nous prononcer à nouveau. D'ores et déjà, nous vous informons que nous accepterons cette dépense. Le comité de la piscine est également complètement lié par les précisions que vous donnerez à ce cautionnement.

Le débat sur les choix : quelques mots pour dire qu'il est complètement légitime. Nous avons eu en Municipalité les mêmes réflexions, les mêmes hésitations, les mêmes bascules, nous avons pesé ces options et nous avons tranché, c'est notre job.

La clarté du débat sur les prix d'entrée à la piscine : M. Raymond Gauthier, c'est vrai, vous avez raison, ces prix n'étaient pas dans le préavis. Mais ils ont été débattus et mentionnés dans le rapport de la Commission, ils ont été mentionnés dans le débat également et c'est pour cela que nous avons tenu à préciser les choses dans cette information complémentaire. Cette augmentation sera de la compétence de la Municipalité, après les travaux. Actuellement il y a seulement des pistes et nous avons simplement mentionné la principale, qui était un prix préférentiel pour les abonnements, qui pourraient être à moitié prix pour les habitants de Renens, avec des entrées qui augmenteraient de CHF 1.-, mais ce n'est qu'une piste.

La clarté des chiffres : nous n'allons pas réexpliquer, vous avez lu nos compléments. Mme Véronique Bovey-Diagne était également d'accord, il y avait un malentendu. En réexaminant son amendement, elle ne contestait pas que le bassin non-nageur puisse avoir de l'inox comme fond plutôt que du liner, mieux adapté dans un bassin profond.

Alors sur le fond, avant que vous procédiez au vote sur les amendements, la Municipalité défend sa position et ses choix initiaux. La piscine de Renens est connue et appréciée. C'est une des premières piscines à avoir introduit des éléments ludiques et nous nous sommes dits, lors de notre réflexion, que s'il y avait une rénovation lourde, raccourcissant de ce fait la saison, nous avons envie qu'elle soit visible, qualifiable pour les usagers et ainsi rester aussi au niveau des autres piscines qui font maintenant toutes ce genre d'aménagement.

Nous souhaiterions également ajouter, et ce selon les responsable de la piscine, qu'en été, les 2/3 des personnes fréquentant la piscine proviennent de l'extérieur de Renens. Outre une certaine notoriété pour notre piscine dont nous sommes contents, ce sont également des entrées supplémentaires d'usagers sur lesquels nous pouvons compter et qui nous diminuent nos frais.

Pour le bassin d'enseignement, nous avons là aussi réfléchi à l'opportunité de faire tout en même temps. Toutefois, ce bassin pouvant attendre 10 ans, nous avons trouvé dommage d'emprunter pour cela pendant 10 ans.

En définitive, la Municipalité maintient sa position qui est celle des conclusions du préavis. Elle vous invite donc à refuser les deux amendements et à vous tenir aux conclusions du préavis qui étaient d'ailleurs aussi celles de la majorité de la Commission des finances.

- **M. Roland Divorne, Président de la Commission des finances**

Juste pour rappel, vu qu'il y a déjà beaucoup d'eau qui a coulé dans la piscine depuis le mois passé, la Commission des finances a refusé les deux amendements et a accepté les conclusions du préavis tel quel par 7 voix contre 3 abstentions.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **Mme la Présidente** explique la manière dont le vote va se dérouler.

Nous avons deux amendements déposés qui comportent une partie commune. La façon de voter sera la suivante :

- *je soumettrai au vote, pour acceptation ou refus, le 1^{er} amendement*
- *je soumettrai au vote, pour acceptation ou refus, le 2^{ème} amendement*
- *en cas d'acceptation des deux amendements, je les opposerai puisqu'ils ont une partie commune*
- *je donnerai ensuite la parole à la Municipalité*
- *M. Roland Divorne donnera ensuite lecture des conclusions du préavis amendées ou non*
- *je ferai finalement voter sur les conclusions amendées ou non.*

Je vous rappelle que le fait de voter sur les amendements laisse toujours l'entière liberté de voter sur le fond selon l'article 89 de notre Règlement.

Nous allons voter, par souci de cohérence, même si ce soir les intervenants se sont exprimés de manière inverse, sur l'amendement de MM. Vincent Keller et Daniel Rohrbach présenté dans le complément de rapport de la Municipalité comme l'amendement N° 1.

Mme la Secrétaire appelle nominativement tous les conseillers présents afin d'entendre leur vote au sujet de l'amendement N° 1:

"Augmentation à CHF 7'400'000.- le cautionnement solidaire de la Commune de Renens en garantie des emprunts contractés par la Société coopérative de la piscine de Renens, portant ainsi le cautionnement total pour la Société coopérative de la piscine de Renens à CHF 10'430'000.-"

L'amendement N° 1 est refusé par 49 voix "non", 14 voix "oui" et 2 "abstention"
(voir Annexe N° 1)

Mme la Secrétaire appelle nominativement tous les conseillers présents afin d'entendre leur vote au sujet de l'amendement N° 2:

"a) Réduction du cautionnement de CHF 1'680'000.- sur les travaux « Bassin non-nageurs », partie ludique (rivière avec courant).

b) Augmentation de CHF 630'000.- du cautionnement pour effectuer les travaux du bassin d'enseignement.

Soit au final, une réduction de CHF 1'050'000.- du cautionnement"

L'amendement N° 2 est refusé par 37 voix "non", 28 voix "oui" et 0 "abstention"
(voir Annexe N° 2)

Mme la Présidente s'enquiert auprès de la Municipalité afin de savoir si elle souhaiterait s'exprimer

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

Madame la Présidente,

Je souhaiterais vous remercier pour ce débat et cette procédure claire. Nous aurions dans les deux cas accepté le vote.

C'est fascinant, certains pensent que la politique est ennuyeuse et trop idéologique! Nous avons un vrai suspense, le résultat de ces votes était complètement inattendu. Merci pour le travail fait. Nous vous invitons maintenant à voter le préavis tel qu'il 'est présenté, mais nous vous aurions également invité à le voter dans le cas où les conclusions avaient été amendées

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et demande à M. Roland Divorne de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 19-2012 de la Municipalité du 11 juin 2012,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE la Municipalité à augmenter d'un montant maximum de CHF 6'800'000.-, le cautionnement solidaire de la Commune de Renens en garantie des emprunts contractés par la Société coopérative de la piscine de

Renens, portant ainsi le cautionnement total pour la Société coopérative de la piscine de Renens à CHF 9'800'000.-.

PREND ACTE que soit portée aux budgets 2013 et suivants, l'augmentation de la subvention inhérente au présent préavis et ce, conformément aux engagements conventionnels envers la Société coopérative de la piscine de Renens.

AUTORISE la Municipalité à prolonger jusqu'en 2060 aux conditions actuelles le droit distinct et permanent en faveur de la Société coopérative de la piscine de Renens grevant la parcelle communale N° 752 d'une superficie de 22'124 m², sise au lieu-dit "Au Caudray".

C'est à une large majorité que les conclusions de ce préavis sont acceptées.

Mme la Présidente remercie M. Roland Divorne ainsi que les membres de la COFIN pour leur travail.

14. Rapport du Préavis N° 23-2012 – Mise en place d'un deuxième centre de calcul informatique et remplacement du système de sauvegarde des données

Mme la Présidente prie M. Reza Safaï, Président de la Commission, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport

M. Reza Safaï, Président de la Commission, donne lecture de son rapport

La Commission s'est réunie le jeudi 20 septembre 2012 à la salle de conférence du service informatique. Elle était composée des conseillers et conseillères suivants : COLEMAN Myriam, GOLAY Pascal, HINVI Christophe, TENDON Jérôme, VITA Vito, SAFAI Reza, président-rapporteur. Ont été excusés : DIVORNE Didier, FERRINI Gian-Luca.

La Municipalité était représentée par GOLAZ Olivier et FONTANELLAZ Olivier.

Préambule :

M. GOLAZ nous explique, comme dans l'introduction du préavis, que le centre informatique de Renens et le centre de calcul 2 sont dans le même local. Or aussi bien au niveau de la sécurité qu'au niveau des exigences des clients cette situation n'est pas en règle. Ce scénario n'est pas acceptable aujourd'hui surtout que le lieu, c'est-à-dire le local sous le toit du bâtiment de police, Rte de Lausanne 35, n'est pas adapté pour héberger des serveurs informatiques.

M. FONTANELLAZ nous explique, avec schéma à l'appui, qu'actuellement nous avons 5 postes réels et 80 serveurs virtuels. Et que les centres de calcul 1 et 2 existent réellement dans le même local. Alors que la machine de backup se trouve dans un autre local mais dans le même bâtiment.

A l'état actuel des choses, avec 5 serveurs physiques et 80 serveurs virtuels nous ne pouvons pas nous permettre d'avoir les deux centres de calcul au même endroit. C'est pourquoi le déplacement du centre de calcul 2 à la route de Lausanne 21 est plus que nécessaire.

Le site informatique de la Commune de Renens héberge l'informatique de PolOuest et certains autres clients qui exigent que le centre soit mieux sécurisé. Au niveau de la transmission d'informations entre les deux centres, les fibres optiques existantes pour le service Jeunesse et Sport peuvent être utilisées pour le centre de calcul 2. Nous devons simplement remplacer et doubler le nombre de routeurs ainsi qu'installer des pare-feu. La machine de backup sera remplacée et pour cela l'informatique de Renens a discuté avec deux fournisseurs distincts. Un pour le réseau et le second pour le backup et l'host. Le local dans lequel nous souhaitons transférer le centre de calcul 2 est déjà disponible dans le bâtiment, situé à Rte de Lausanne 21, qui est actuellement occupé par Jeunesse et Sport.

Nous sommes passés à la séance questions-réponses :

Q. 1 : Le montant global a-t-il été calculé selon les soumissions rentrées ou par estimation interne ?

R. 1 : Le montant global actuel a été calculé selon la soumission et en privilégiant l'offre du partenaire actuel du bureau informatique de Renens.

Q. 2 : Est-ce que le contrat global de PolOuest sera assurément renouvelé après les travaux finaux ?

R. 2 : A l'état actuel des choses rien n'est assuré pour tous les contrats conclus avec nos clients.

Q. 3 : Pourquoi ne pas utiliser une armoire refroidissante par serveur ?

R. 3 : Etant donné le faible nombre de serveur réel, le refroidissement du local coûte meilleur marché que chaque armoire individuelle.

Après un tour de table, la commission a accepté à l'unanimité les conclusions du préavis.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce préavis.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et demande à M. Reza Safaï de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 23-2012 de la Municipalité du 2 juillet 2012,

Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à cet effet, à la Municipalité, un crédit de CHF 230'000.- TTC pour financer la mise en place d'un deuxième centre de calcul informatique et procéder au remplacement du système de sauvegarde des données.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément à l'autorisation d'emprunter donnée par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif, sous le compte N° 6900.5060.303 - Nouveau centre de calcul.

Cette dépense sera amortie en 5 ans, selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour: au 1er juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

C'est à l'unanimité que les conclusions de ce préavis sont acceptées.

Mme la Présidente remercie M. Reza Safaï ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

15. Rapport du Préavis N° 24-2012 – Arrêté d'imposition pour l'année 2013

Mme la Présidente prie M. Roland Divorne, Président de la Commission des finances, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport

M. Roland Divorne, Président de la Commission des finances, donne lecture de son rapport

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

La Commission des finances chargée d'étudier le préavis N° 24-2012, s'est réunie le 24 septembre 2012 à 20h00, à la buvette de la grande salle de Renens.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs, Geneviève Bonzon, Véronique Bovey Diagne, Pascal Golay, Vincent Keller, Alberto Mocchi, Stéphane Montabert, Eugène Roscigno, Reza Safaï, Michele Scala, Vito Vita et Roland Divorne, président.

Excusés: Didier Divorne, Daniel Rohrbach

La Municipalité et le service des finances étaient représentés par Mme Marianne Huguenin, Syndique, M. Jean-François Clément, Municipal et M. Michael Perrin, Chef de service.

Comme pour l'arrêté d'imposition 2012, l'arrêté d'imposition 2013 et reconduit pour une année.

		2004 2005	2006 2007	2008 2009	2010	2011	2012	2013
Impôt cantonal PP et PM	%	151.5	151.5	151.5	151.5	157.5	154.5	154.5
Impôt communal PP et PM	%	81.5	81.5	81.5	81.5	75.5	78.5	78.5
Charge fiscale	%	233	233	233	233	233	233	233
Impôt foncier	% _{ou}	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4
Droit de mutation *	cts	50	50	50	50	50	50	50
Impôt - succession et donation *	cts	100	100	100	100	100	100	100
Impôt compl. sur immeubles des sociétés *	cts	50	50	50	50	50	50	50
Impôt sur les divertissements	%	15	15	15	15	15	15	15
Impôt sur les chiens - par chien	Fr.	100	100	100	100	100	100	100
Impôt sur les patentes de tabac *	cts	200	200	200	200	200	200	200
Appareils automatiques, musiques, jeux*	cts	100	100	---	---	---	---	---
Taxe sur la vente de boissons alcooliques à l'emporter *	cts	---	---	---	---	---	100	100

Personnes physiques (PP) et personnes morales (PM)

* par franc perçu par l'Etat

Tous les impôts 2013 restent inchangés par rapport à 2012.

A partir de 2013, les investissements les plus importants seront lancés et feront l'objet de nouveaux emprunts qui augmenteront la dette à long terme, c'est pourquoi il est recommandé de pouvoir maintenir le taux d'imposition au niveau de 2012.

La Commission remercie les intervenants pour les compléments d'informations qu'ils nous ont apportés et de leurs disponibilités.

Les membres de la commission n'ont pas de questions particulières sur ce préavis et au final, c'est à l'unanimité que la Commission des finances accepte les conclusions du préavis N° 24-2012" Arrêté d'imposition pour l'année 2013".

Tableau des taux d'impôts pour l'Ouest-Lausannois et certaines villes du Canton.

Communes	Taux 2012	Comparatif des impôts suivant le taux - base 2010				
		Taux 2010	Population	Impôts suivant le taux base SCRIS	Point d'impôt	Point d'impôt par habitant
Ouest-Lausannois :						
Renens	78.50	81.50	19'456	36'797'929	451'508	23.21
Chavanne-Près-Renens	79.00	83.00	6'802	11'458'048	138'049	20.30
Bussigny	63.00	67.00	8'015	17'267'799	257'728	32.16
Crissier	66.00	70.00	7'087	18'886'852	269'812	38.07
Ecublens	62.00	66.00	11'045	23'290'743	352'890	31.95
Prilly	73.50	77.50	11'250	32'235'075	415'936	36.97
Villars-Ste-Croix	60.00	66.00	670	2'209'802	33'482	49.97
Saint-Sulpice	56.00	60.00	3'218	14'816'890	246'948	76.74
Comparaison avec certaines Villes du Canton :						
Lausanne	79.00	83.00	126'720	409'462'730	4'933'286	38.93
Yverdon-Les-Bains	76.50	80.50	27'234	45'754'000	568'373	20.87
Nyon	60.00	65.00	18'303	63'823'314	981'897	53.65
Pully	65.00	69.00	17'208	78'980'214	1'144'641	66.52
Morges	68.50	72.50	14'463	37'124'813	512'066	35.41
Vevey	73.00	77.00	18'224	56'098'763	728'555	39.98

Remarques :

- 1) Les rendements d'impôts 2011 ne sont pas encore sur le site de l'administration cantonale
- 2) Base SCRIS des impôts suivant le taux = impôts sur le revenu et la fortune des PP et impôts sur le bénéfice et le capital des PM.
Les autres impôts ne sont pas pris en considération puisqu'ils n'évoluent pas en fonction du taux communal.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce préavis.

- **Mme Maud Catillaz, UDC**

Mesdames et Messieurs,

La situation économique helvétique se détériore. Cela vaut pour tous les cantons et toutes les communes, comme l'affaire des IRL le montre. Et même si aujourd'hui l'ancienne filiale renanaise semble avoir un nouvel avenir, le processus qui l'a sauvé aura laissé un bon nombre de salariés sur le carreau.

En ces temps difficiles, la ville de Renens doit montrer qu'elle est capable de faire aussi bien avec moins, mais surtout, que l'effort fiscal est partagé.

L'UDC Renens propose donc d'amender l'arrêté d'imposition 2013 pour baisser d'un point l'imposition de la Commune, c'est-à-dire de revenir à la situation prévalant jusqu'en 2011.

Bien que modeste, cette baisse d'impôt montrera que la fiscalité de Renens n'est pas éternellement orientée à la hausse.

Les contribuables et les entreprises doivent se sentir aidés et ne plus avoir l'impression qu'ils sont les seuls à devoir se serrer la ceinture.

D'autant plus que nous vous rappelons que Renens est la commune la moins attractive de la région de ce côté-là.

Mme la Présidente formule l'amendement de Mme Maud Catillaz

"Abaisser le taux actuel d'imposition communal au taux de 77,5%"

et ouvre la discussion.

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

Bonsoir à toute l'Assemblée,

Quand je suis rentré dans cette salle du Conseil communal, il me semble avoir promis d'avoir devant les yeux la justice et la vérité de veiller à la conservation des biens communaux. Cela comporte des devoirs auxquels nous ne devons pas nous soustraire. Sans cela je serai le premier à soutenir votre proposition car je profiterai d'une belle économie qui pourrait me permettre quelques bons repas, dans de bons restaurants avec des bons copains. Mais comment les digérer en sachant que cela limiterait les possibilités de notre Commune de veiller à la conservation des acquis et des prestations dont les citoyens ont droit.

Cette baisse que vous proposez ne sera par ailleurs que des miettes pour des petits revenus que vous défendez lorsque cela vous convient. Au nom de la solidarité qui est la meilleure arme contre la précarité et l'insécurité que vous voulez défendre, je vous demande de refuser un allègement fiscal, poudre aux yeux avec des conséquences importantes pour le bon fonctionnement de notre Commune. Merci.

- **M. Eugène Roscigno, PS**

En tant que membre de la Commission des finances, je ne peux que vous proposez de soutenir le préavis de l'arrêté d'imposition tel que proposé par la Municipalité. La Municipalité est raisonnable, elle ne le dépose que pour une année, ce qui nous permettra, lors des discussions sur les diverses taxes poubelle et autre, de tout rediscuter l'année prochaine au moment où nous aurons une vision complète, aussi par rapport à la taxe poubelle et autre qui viendra. Raison pour laquelle nous discutons sur un arrêté d'imposition sur une année. Notre Commune ne peut pas se permettre de perdre 1 point d'impôt qui équivaut à environ CHF 500'000.-; le budget est sous toit, sous peu nous l'aurons et il est vrai que si vous souhaitez couper 1 point d'impôt, donc environ CHF 500'000.-, il faudra nous dire où vous voulez faire des économies. Merci.

- **Mme Suzanne Sisto-Zoller, Fourmi rouge**

M. Torriani, d'après son revenu et son statut social dit qu'avec un allègement d'un point il pourrait aller faire un gueuleton; la plupart des gens auxquels j'aide à remplir leur feuille d'impôt, eux ne peuvent pas aller faire un gueuleton. Si vous prenez un couple AVS avec un petit 2^{ème} pilier, qui ont CHF 3'400.- de revenu par mois, ils économisent CHF 7,50 par année, soit CHF 0,60 par mois; ils ne peuvent donc pas faire un gueuleton. Je pense que même moralement, car je pense que c'est moralement que vous déposez cette demande, que nous ayons un soutien aux gens qui ont perdu leur emploi, même moralement cela ne leur fait pas un grand soutien d'économiser CHF 0,60 par mois. Maintenant si vous prenez une famille avec un revenu correct, deux fois CHF 6'000.- de revenu car monsieur et madame travaillent et ont un salaire correct, cela leur fait CHF 7.- par mois d'économie, donc ils peuvent aller manger une pizza à la fin de l'année entre les deux. Donc en fait, c'est une perte pour la collectivité. La collectivité a besoin d'argent pour construire des crèches, pour financer tout ce dont nous avons discuté jusqu'à présent et je pense que ces CHF 0,60 ou ces CHF 7.- ne sont rien par rapport aux prestations que nous avons envie d'offrir à notre population.

D'autre part, il est exact que des déductions et des allègements fiscaux ont été votés au niveau de la loi d'impôt, il n'y a pas que le point d'impôt, il y a la loi d'impôt et c'est vrai que les déductions sociales pour famille et l'augmentation des déductions de frais de garde ont eu un impact plus intéressant pour les familles que ce point d'impôt que je vous demande de ne pas voter.

- **M. Jean-François Clément, Conseiller municipal**

Bonsoir Mesdames et Messieurs,

Effectivement l'impôt reste le meilleur instrument pour redistribuer les richesses entre tous en fonction de revenus qui sont forts différents et les exemples qui ont été donnés vont dans ce sens. Par ailleurs, nous avons eu une première partie de séance qui vous montre bien aussi les enjeux en terme de projet pour la Ville auxquels nous allons œuvrer, ce sont des montants qui sont conséquents à investir pour le développement de nos prestations, de nos structures, donc nos impôts sont nécessaires. Enfin, dernier élément: de dire que lorsque l'économie va moins bien il y a clairement le système social, par les collectivités publiques, qui intervient au travers de la facture sociale et c'est aussi par l'impôt que ces éléments sont financés qui permettent à des gens qui ont perdu leur emploi de vivre avec un certain revenu.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à suivre la proposition telle que présentée et à ne pas modifier l'arrêté d'imposition.

La discussion n'étant plus demandée, Mme la Présidente annonce la votation sur l'amendement suivant déposé par Mme Maud Catillaz: " *Abaisser le taux actuel d'imposition communal au taux de 77,5%*"

A une très large majorité, l'amendement déposé est refusé.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et demande à M. Roland Divorve de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 24-2012 de la Municipalité du 27 août 2012,

Oui le rapport de la Commission des finances,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE *de garder le taux actuel d'imposition communal au taux de 78.5%, ainsi que tous les autres impôts et taxes dans leur état actuel pour l'année 2013.*

ADOpte *l'arrêté d'imposition de la Commune de Renens pour l'année 2013 tel que présenté par la Municipalité.*

C'est à une très large majorité que les conclusions de ce préavis sont acceptées.

Mme la Présidente remercie M. Roland Divorne ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

16. Rapport du Préavis N° 25-2012 – Arrière caution de CHF 200'000.- en faveur du Canton – Dossier des IRL

Mme la Présidente prie M. Roland Divorne, Président de la Commission des finances, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport

M. Roland Divorne, Président de la Commission des finances, donne lecture de son rapport

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances chargée d'étudier le préavis N° 25-2012, s'est réunie le 24 septembre 2012 à 19h00, à la buvette de la grande salle de Renens.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs, Geneviève Bonzon, Véronique Bovey Diagne, Pascal Golay, Vincent Keller, Alberto Mocchi, Stéphane Montabert, Eugène Roscigno, Reza Safai, Michele Scala, Vito Vita et Roland Divorne, président.

Excusés: Didier Divorne, Daniel Rohrbach

La Municipalité et le service des finances étaient représentés par Mme la Syndique, M. Jean-François Clément et M. Michael Perrin.

Invités : M. Servageon, délégué à la promotion économique ainsi que M. Mathias Paquier (Service de la promotion économique et du commerce - SPECo).

Madame la Syndique nous a retracé l'historique du dossier IRL qui a tenu en haleine les autorités tout au long de l'été ainsi que des divers rebondissements jusqu'à la décision du Canton de soutenir le démarrage de IRL+ par un cautionnement simple du Canton, soit :

- CHF 1 mio par un cautionnement simple du Canton (avec une arrière-caution de Renens de CHF 200'000.-)
- CHF 500'000.- par les repreneurs
- CHF 500'000.- par l'organisme « coopérative de Cautionnement romand PME »
- CHF 1 mio par le groupe Swissprinters AG (sur une année au maximum)

Dans ce contexte très particulier, le canton de Vaud a exceptionnellement accepté de cautionner ce projet et a sollicité la commune de Renens afin qu'elle s'engage sur une partie du risque en accordant une arrière-caution de CHF 200'000.- sur le montant du crédit bancaire garanti par le département de l'économie et du sport. Le montant de l'arrière-caution sera proportionnellement dégressif en fonction des remboursements par la nouvelle entité de la part cautionnée par le Canton.

Le Cacib s'est porté preneur pour l'acquisition du bâtiment IRL mais pas pour le bâtiment de Mayer & Soutter.

Si d'aventure l'activité de la nouvelle société IRL+ ne devait pas perdurer, la commune de Renens serait appelée à verser la somme de CHF 200'000.- au Canton.

Au final la société IRL+ reprendra 71 collaborateurs (sur 126).

Questions/réponses des membres de la commission.

Le Cacib aurait-il pu cautionner le projet.

Le Cacib ne traite que de l'immobilier et n'est pas habilité à cautionner des projets.

La commune a-t-elle eu accès au « Business Plan ».

La Municipalité n'a pas été impliquée à ce niveau qui a été traité par le Canton et les experts en la matière.

Quel est la durée du prêt.

Pour le montant du Canton et de la Commune, 10 ans au maximum.

Pour le montant des repreneurs, fin 2012.

Pour le montant de la coopérative de Cautionnement, juin 2013.

Pour le montant de Swissprinters, un an au maximum.

Y-a-t'il un plan social pour le personnel.

L'ensemble du personnel peut rester jusqu'à la fin 2012. Swissprinters et les syndicats assureront un suivi des personnes licenciées. La future entité reprendra 71 collaborateurs.

Vœu : La commission demande que la Municipalité puisse obtenir le « Business Plan » de la nouvelle société IRL+, pour compléter le dossier de ce préavis.

Au final c'est par 8 voix pour et 2 abstentions, que la Commission des finances accepte les conclusions du préavis N° 25-2012 " Arrière-caution de CHF 200'000.- en faveur du Canton – Dossier des IRL ».

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce préavis.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

Je souhaiterais remercier la Commission des finances pour son travail et sa collaboration. Nous avons eu connaissance du business plan, clairement nous ne l'avions pas demandé, parce que ce n'était pas dans nos compétences de l'étudier. Ce document est confidentiel, mais complète le dossier. Dans tous les cas, je ne peux que vous inviter, tout comme la Commission des finances à l'unanimité l'a proposé, à voter cette arrière-caution. Nous espérons surtout que nous n'en aurons pas besoin ! Mais en tous cas, cela donne à l'entreprise des chances de poursuivre dans les meilleures conditions possibles.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et demande à M. Roland Divorne de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 25-2012 de la Municipalité du 3 septembre 2012,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE *la mise en place d'une arrière-caution de CHF 200'000.- en faveur du Canton pour soutenir le cautionnement simple de CHF 1 mio que ce dernier a pris envers la BCV pour soutenir le démarrage dans de bonnes conditions des IRL+.*

C'est à une très large majorité moins deux abstentions que les conclusions de ce préavis sont acceptées.

Mme la Présidente remercie M. Roland Divorne ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

17. Préavis N° 26-2012 – Cautionnement communal en faveur de la Société coopérative Logacop (PQ34 La Croisée) – Subventionnement communal de 48 logements (aide à la pierre) – Location de l'école – Achat de parts sociales de la Société coopérative Logacop

Mme la Présidente prie Mme Line Rouyet, Présidente de la Commission, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport

Mme Line Rouyet, Présidente de la Commission, donne lecture de son rapport

Invité-e-s :

Jean-Pierre Rouyet, municipal en charge de la sécurité sociale

*Jean-François Clément, municipal en charge des finances
Frédéric Hubleur, responsable de l'office du logement
M. Baumberger, vice-président de la société Logacop
M. Theraulaz, membre du conseil d'administration de Logacop*

Commissaires présent-e-s : *Simone Szenyan Reymond, Brigitte Rohr, Véronique Bovey Diagne, Roberto Arnedo, Dominique Perret, Jean-Daniel Roulier, Jérôme Tendon et Line Rouyet (présidente-rapporteuse)*

Présentation des invité-e-s :

Les invité-e-s rappellent tout d'abord que le préavis N° 26-2012 fait suite au préavis N° 15-2012 concernant l'adoption du plan de quartier équivalent à un permis de construire P34 « La Croisée II ». Le préavis N° 26-2012 concerne cette fois la question du financement du projet, incluant le montant du cautionnement, du subventionnement et de l'achat de parts sociales. Un autre préavis s'intéressera plus spécifiquement à la location de l'école et au matériel scolaire nécessaire.

L'intérêt du projet de la Croisée repose sur quatre principaux éléments :

- 1) Il permettra de développer un espace depuis trop longtemps inoccupé et donc de supprimer cette « verrue » à l'entrée de la commune ;*
- 2) Il répond à la forte demande en logements dans un contexte de crise, en créant 137 logements supplémentaires, correspondant à environ 400 habitant-e-s.*
- 3) Le projet intègre une volonté forte d'équilibre dans le type de logements offerts et dans l'affectation, répondant ainsi à l'objectif de mixité. Il y aura ainsi : 48 appartements subventionnés, 8 appartements étudiants de 8 pièces (correspondant à 32 appartements normaux et à 56 lits, une pièce étant destinée au living room¹) et 57 appartements sur le marché libre. A ceci s'ajoutent des espaces destinés à des activités tertiaires et administratives.*
- 4) Le préavis répond à la nécessité d'offrir des logements à loyers modérés. En effet, même les logements sur marché libre devraient être en dessous des prix habituels car la fixation des loyers est réalisée par la coopérative Logacop, sans but spéculatif.*

Pour l'instant, le préavis se caractérise par sa rapidité dans la procédure, qui découle d'une bonne collaboration entre les différents acteurs et d'une volonté forte de la part des deux principaux partenaires (la Municipalité et Logacop). Pour la suite, tout dépendra évidemment du vote sur ce préavis, étape essentielle pour commencer la réalisation, les appels d'offre, etc.

Il faut relever que le montant du cautionnement est partagé avec le canton. Ceci est un peu exceptionnel ; cela fait en effet depuis une dizaine d'années que le canton n'était pas entré en matière sur ce type de partage, bien que la loi permet de le faire. Cela met en évidence que le canton soutient fortement la démarche et le projet.² D'autre part, il est important de

¹ A ce propos, une erreur s'est glissée dans le préavis : le document parle de 64 lits, oubliant la pièce réservée au living room et prévue dans chaque appartement étudiant.

² A ce propos, une autre erreur est à relever dans le préavis, en p.8 : le canton participe au cautionnement à hauteur de 1'950'000.- et la commune s'engage pour la même somme. A ceci doit s'ajouter un montant de 1'100'000 pour la commune, permettant à Logacop d'atteindre les 5'000'000.- de cautionnement, nécessaires pour l'obtention du prêt.

relever qu'un cautionnement sur un objet de ce type comporte un risque financier faible en raison de la situation actuelle dans le domaine du logement, et qu'il est nécessaire en vue d'offrir des logements à loyers modérés.

Concernant le subventionnement, il a été décidé de choisir une subvention communale de 10% sur les loyers initiaux (à ceci s'ajoute 10% payé par le canton). Il faut savoir que 15% aurait aussi pu être possible, mais la volonté était de ne pas mettre tous nos moyens sur le même projet et de garder des réserves pour d'autres. Par ailleurs, le montant de 15% est généralement réservé à des situations particulièrement coûteuses (sites difficiles, coûts de dépollution, etc.). 10% correspond au subventionnement habituel pour ce type de projet et permet déjà des loyers très bas.³

Selon les estimations actuelles, les coûts de fonctionnement de l'aide communale pour les logements subventionnés s'élèvent à environ 72'743.- par année pendant 15 ans.

En plus du cautionnement et du coût du subventionnement, le dernier élément figurant dans les conclusions correspond à l'achat de 500 parts sociales de la coopérative Logacop, équivalent à 50'000.- au total. Cette dépense permet de soutenir la démarche coopérative et le développement de loyers modérés, tout en restant partie prenante dans la suite des démarches à la Croisée.

Questions de commissaires

Plusieurs commissaires demandent des compléments d'informations concernant l'école. Ce projet s'intègre-t-il dans la planification globale des sites scolaires de la commune ?

Il est répondu que le projet d'école s'intègre effectivement dans le programme de planification. Il permettra de supprimer deux lieux vétustes tout en augmentant le nombre de classes dans la commune. Une partie des classes créées remplacera celles du pavillon des Corbettes, en très mauvais état, et celles du Village. Le pavillon des Corbettes restera utilisé notamment par les écoles de langues étrangères et les salles du Village pourraient par exemple être utilisées pour reloger la garderie du Tournesol pendant la réparation de ses locaux.

Les détails concernant l'école (dont le mobilier non fixe pris en charge par la commune) seront abordés dans le prochain préavis. Le préavis 26-2012 correspond à un premier engagement, raison pour laquelle l'école est quand-même mentionnée dans les conclusions.

Diverses questions sont ensuite posées sur l'attribution des appartements subventionnés et les différents types de logements prévus dans le projet.

Les invité-e-s rappellent que le projet a pour but de répondre à l'objectif de mixité en offrant à la fois des loyers subventionnés et sur le marché libre, mais aussi des logements pour des personnes plus aisées (en attiques). Cette mixité permet notamment d'avoir un bon équilibre financier dans le projet.

Actuellement, il y a 86 appartements subventionnés sur la commune et il faut se rendre compte qu'en raison de la durée limitée du subventionnement (15 ans), si on ne crée pas de nouveaux appartements de ce type régulièrement, il y a un effritement de l'offre. Les 48

³ Estimations actuelles : 831.- pour un 2-pièces de 60 m², 1155.- pour un 3-pièces de 86 m² et 1362.- pour un 4-pièces de 102 m².

appartements subventionnés permettent de remonter légèrement la barre et d'offrir un nombre plus acceptable de logements subventionnés pour une ville de 20'000 habitant-e-s. Mais ce n'est pas le seul levier d'action pour offrir des logements à prix abordables ; soutenir les coopératives en est un autre, et la commune a aussi demandé à Logacop de mettre à disposition des appartements pour lesquels la commune aura le choix des locataires. Ceci permettrait d'offrir des possibilités à des personnes qui n'ont aucune chance dans le système « normal ». Un préavis sur les logements de transition et logements sociaux sera d'ailleurs déposé au conseil avant la fin de l'année.

Des questions sont ensuite posées sur la mixité des affectations et le type d'activités tertiaires prévues.

Il est répondu que si rien n'est encore décidé pour l'instant, il y a quand-même quelques pistes. En guise d'exemples, il est probable que des espaces soient loués à une pharmacie, un Tee Room, des services cantonaux (préfecture), l'ORP, des locaux d'associations (Mobilier). La commune a par ailleurs demandé la création d'un local communautaire, qui est encore en discussion.

La question de la séparation par bâtiment des appartements subventionnés, déjà abordée dans le cadre du précédent préavis, est reposée. Pourquoi prévoir une ségrégation par bâtiment alors qu'une mixité serait possible ?

Deux éléments expliquent le choix de regrouper les appartements subventionnés dans une unité : les aspects de facilité de gestion déjà évoqués lors de la précédente séance de commission et la question de l'intérêt d'une mixité au porte à porte.

Sur ce deuxième point, il est important de mettre en évidence que la mixité peut être considérée à différentes échelles : mixité au niveau de la ville, du quartier, de l'îlot... Pour ces trois niveaux, la commune tente de développer la mixité sociale. Au porte à porte, l'expérience montre que ce n'est pas forcément une bonne idée et le canton a déconseillé Logacop de mélanger les types de logements car ça se passe souvent mal (rivalités-conflits entre subventionné-e-s et non subventionné-e-s). Même si l'idée est bonne, il a donc été décidé de l'abandonner au vu des nombreuses réactions frileuses. Il s'agira de favoriser le contact par d'autres moyens, notamment par le projet de local communautaire soutenu par la direction de la Sécurité Sociale.

A nouveau, en lien avec les discussions et les vœux formulés par la précédente commission, la question de l'installation d'une garderie dans l'îlot est reformulée.

La Municipalité explique qu'une garderie n'est pas possible ici pour des raisons financières. Il faut avoir la politique de ses moyens. Le coût de fonctionnement d'une garderie est important et ne peut être supporté par la commune pour l'instant. Dans une ville où les revenus sont bas, les coûts d'une garderie sont plus importants car la participation des parents est plus faible.

Il faut se rendre compte aussi que la commune est soumise à des obligations légales en terme de locaux scolaires ainsi qu'à des incitations fortes concernant le parascolaire. Dans une commune avec peu de moyens, ces obligations sont nécessairement la priorité et les lieux d'accueil viennent malheureusement après.

Délibération de la commission

Après avoir pris congé des invité-e-s, la commission délibère et toutes les personnes présentes relèvent l'importance de ce projet permettant d'offrir de nouveaux logements à loyers accessibles. Les arguments des invité-e-s concernant la garderie sont compréhensibles mais ne satisfont pas totalement la commission. Les commissaires réitèrent donc leur demande d'intégrer cet aspect dans les prochains projets de construction.

Au vote, les commissaires se prononcent à l'unanimité en faveur des conclusions du préavis.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce préavis.

- **Mme Rosana Joliat, PLR**

Je m'étonne que les commissaires n'aient pas pensé à toute notre population...

Elle a émis des remarques sur la mixité des commerces, la mixité des loyers (subventionnés et au prix du marché), aux familles, à la population active par la création de crèche, par exemple mais le 3^{ème} âge, personne n'en parle jamais !

Aujourd'hui, c'est une réalité, ce n'est pas une projection, notre population vieillit ...

De nombreuses personnes ou couples retraités vivent dans des appartements anciens, peu adaptés à leur mobilité et souvent dans des maisons sans ascenseur !

La plupart du temps, ces personnes ne changent pas d'appartement, même si celui-ci est devenu avec le temps trop grand pour 1 ou 2 personnes. En effet, le loyer dû reste dans des marges abordables, même avec des inconvénients majeurs et on peut les comprendre.

Finalement, n'y aurait-il pas une possibilité de penser aussi à eux par le biais d'appartements mieux adaptés près des transports publics, près de la Ville, avec des loyers abordables pour leurs rentes AVS.

Une chose est sûre : Si aujourd'hui on manque de crèche pour nos enfants, après-demain on manquera de lieu d'accueil pour leurs grands-parents.

Je remercie de votre attention.

Remarque : en page N° 3 du rapport de la commission, merci d'orthographier correctement : association Mobicet'.

- **Mme Line Rouyet, Présidente de la Commission**

Concernant les logements protégés, il me semble que nous en avons parlé, peut-être pas dans cette commission, mais dans celle d'avant ou dans le cadre de la CUAT. Ce qui avait été répondu, sauf erreur, mais après je laisserais la Municipalité répondre, était que nous ne pouvions pas tout mettre non plus dans ce projet. De plus, les précédents projets ont compris pas mal de logements protégés, par exemple aux Baumettes ou à la Place du Marché.

Dans le fond, je suis totalement d'accord, il faudrait avoir plus de logement protégés, nous aurions pu, effectivement, faire un vœu ou déposer un amendement là-dessus.

- **M. Jean-Pierre Rouyet, Conseiller municipal**

En ce qui concerne les appartements pour les séniors ou des appartements protégés, je pense qu'il en est prévu dans d'autres endroits dans les prochaines constructions à la Commune ou les agrandissements, par exemple dans le quartier de Florissant. Cet immeuble de Logacop comporte déjà beaucoup d'éléments d'utilité publique, il y a une école, des appartements subventionnés, des logements pour étudiants, nous ne pouvons pas dans chaque construction penser à mettre tous les éléments de logement d'utilité publique.

Par ailleurs, ce complexe comprend des 2 et 3 pièces qui sont tout-à-fait accessibles à des aînés; ils sont même aux normes des personnes handicapées, au niveau des largeurs des portes, des ascenseurs, et sont à des prix raisonnables, du prix coûtant. Vous avez les chiffres dans le préavis, inférieurs à bien des logements de même nombre de pièces à Renens. Je pense donc que ces logements sont accessibles aux personnes âgées.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et demande à Mme Line Rouyet de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 26-2012 de la Municipalité du 3 septembre 2012,

Oui le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE la Municipalité à se porter caution solidaire, au nom de la Commune de Renens, en garantie des emprunts contractés par la Société coopérative Logacop concernant le projet "La Croisée" pour un montant maximal de CHF 5'000'000.-.

Au cas où le Canton de Vaud se porterait également caution solidaire pour un montant total estimé à CHF 1'950'000.-, le cautionnement solidaire de la Commune de Renens se monterait à CHF 3'050'000.-.

ALLOUE à La Municipalité un crédit de CHF 50'000.- pour la souscription de 500 parts sociales de valeur nominale de CHF 100.- chacune.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle figurera dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous le compte N° 2024.5250.00 "Logacop, parts sociales".

Cette dépense sera amortie en une seule fois et ce, dès la première année.

ACCORDE le montant nécessaire au subventionnement communal estimé à CHF 72'743.- par année, selon la Loi sur le logement du 9 septembre 1975, pour les 48 appartements du quartier de la Croisée 9, propriété de la Société

coopérative Logacop, permettant un abaissement des loyers de 10% pendant 15 ans sur les appartements de l'immeuble précité.

Les sommes correspondantes seront comptabilisées dans le compte N° 7640.3655.01 "Subventions ordinaires aux habitations à loyers modérés" dès 2014, au moment de la mise en location effective des appartements, sous réserve de l'approbation du Conseil d'Etat concernant la participation cantonale.

AUTORISE la Municipalité à s'engager auprès de la Société coopérative Logacop pour la location de l'unité scolaire prévue.

C'est à une large majorité moins quelques refus et abstentions que les conclusions de ce préavis sont acceptées.

Mme la Présidente remercie Mme Line Rouyet ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

- **M. Jean-Pierre Rouyet, Conseiller municipal**

Je souhaiterais remercier le Conseil communal pour ce vote, pour la confiance dont vous nous témoignez dans ce projet de cautionnement et de subventionnement.

18. Préavis N° 27-2012 Mise en place de la Cyberadministration et refonte du site Internet

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le dépôt de ce préavis.

- **Mme Rosana Joliat, PLR**

Lors de la dernière séance du conseil communal, j'avais souhaité déposer une interpellation concernant le pilier public et notre site internet ; malheureusement ou heureusement le temps impartis par notre ordre du jour ne me l'a pas permis.

C'est donc avec intérêt que j'ai pris connaissance de ce préavis « cyberadministration et refonte du site internet ».

Ainsi, je propose à la commission d'étude de relever qu'il serait judicieux d'étudier la possibilité d'avoir les informations « épinglées » au pilier public également sur le site internet www.renens.ch.

En effet, le pilier public est un point d'informations très important, mais souvent oublié. Notre Ville en compte 5 !

Aujourd'hui l'information « officielle » devrait également être accessible par le biais du site internet ; ainsi un plus grand nombre de citoyens pourront s'enquérir de faits précis et spécifiques comme les mises à l'enquête, les naissances, les mariages, les décès...

Je remercie donc la commission de prendre en considération cette demande, ainsi que sa faisabilité.

La discussion n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et informe que le préavis N° 27-2012 sera présidé pour le parti Fourmi rouge. Les 8 commissaires désignés sont les suivants:

Fourmi rouge: M. Vincent Keller, Président-rapporteur
M. Reza Safaï

PLR: M. Pascal Golay
M. Frédéric George

Parti socialiste: M. Eugène Roscigno
M. Antoine Steiner

Les Verts: Mme Nathalie Kocher

UDC: M. Gérard Duperrex

19. Motions, postulats, interpellations

- **M. Rosana Joliat, PLR**

Interpellation: Ballon à damier et lignes jaunes

Il y a un mois déjà, la nouvelle aire de jeux de l'avenue des Baumettes a été inaugurée.

Depuis la fin des travaux et jusqu'à ce jour de nombreux enfants et des jeunes adultes sont devenus des adeptes de la CAGE !

Malgré encore quelques réajustements quant aux incivilités de quelques individus, la cohabitation semble jusqu'à ce jour bien fonctionner.

Mes propos ce soir ne concerne nullement la problématique de la cohabitation ou l'impact avec les habitants du quartier. Ma demande concerne la sécurité.

La question est simple :

- *Serait-il possible de remettre le passage piétons à l'endroit de la jonction chemin d'Eterpy- avenue des Baumettes, afin d'éviter des accidents lorsque les enfants s'y rendent ?*

En effet, force est de constater qu'il est rare qu'un automobiliste roulant à 30 km/heure s'arrête pour laisser passer un piéton !

Finalement, ce passage piéton servira également à protéger tous les utilisateurs des TL et plus particulièrement les usagers de la ligne 18 qui profitent maintenant d'un véritable chemin piétonnier.

J'espère que cette interpellation trouvera l'accord municipal ou du moins une étude, puisqu'il y a lieu de déterminer une modification sur une zone 30. Or, si je ne me trompe pas l'avenue des Baumettes n'a pas encore été validée.

Merci d'avance.

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

Vous avez raison, nous devons encore nous déterminer par rapport au bilan 30km/h dans cette rue; cette rue n'est pour l'instant pas validée zone 30 et nous devons encore réfléchir. Dans ce cadre, nous vous proposons de nous transmettre cette interpellation et nous vous y répondrons par écrit.

- **M. Roland Divorne, PLR**

- Résolution: Marque de soutien à la famille de Dino

Mesdames, Messieurs

En date du 7 septembre, un de nos concitoyens âgé de 64 ans (nommé Dino), a été sauvagement agressé par des jeunes de notre Ville. Il voulait simplement leur demander de faire moins de bruit dans la cour de son immeuble.*

Hier j'ai pu lire dans un quotidien que Dino se rétablissait lentement et qu'il continuait de suivre des soins ambulatoires. Je vous laisse imaginer les souffrances autant physiques que psychiques qu'il a dû subir, lui et sa famille.*

Par cette résolution, je demande tout simplement que le bureau du Conseil Communal envoie une lettre lui souhaitant bon rétablissement ainsi que toute notre marque de soutien à sa famille, ceci au nom du Conseil Communal de Renens.

**Dino (prénom d'emprunt dans le journal)*

Mme la Présidente ouvre la discussion sur cette résolution

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

Au nom de la Municipalité, je souhaite remercier M. Roland Divorne de sa proposition de résolution, la Municipalité s'y joindra de son côté.

Au vote la transmission cette résolution au Bureau du Conseil est acceptée à l'unanimité.

20. Questions, propositions individuelles et divers.

- **Mme Nathalie Kocher Jaccard, Les Verts**

- Relative à la Journée Mondiale du Refus de la Misère

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Municipaux,
Mesdames, Messieurs,*

Comme chaque année, le 17 octobre approche et je viens vous rappeler que c'est la Journée Mondiale du Refus de la Misère. Cette année, l'Association des Familles du Quart-Monde, en partenariat avec l'Association des Familles Monoparentales et Recomposées, Point d'eau, Emmaüs, Fondation Mère Sofia par la Soupe Populaire, les Pastorales de la Rue protestante et Catholique

Nous serons à la buvette de la salle de spectacles avec pour thème "Ensemble nous nous engageons" et "Si la société accepte la misère, la misère existe". Dès 18h et jusqu'à 21h environ, à la buvette de la salle de spectacles, il y aura une allocution de Mme la Syndique et ensuite nous regarderons le film "Joseph l'insoumis" qui retrace un bout de la vie de Joseph Wresinski; c'est une entrée libre, je vous invite donc à venir nous rejoindre.

Pour ceux qui ne pourraient pas être là en soirée, dès 15h sur la Place du Marché, l'Association des Famille du Quart-Monde fera du théâtre de rue avec les membres de cette Association.

Merci beaucoup.

- **Mme Victoria Ravaioli, PS**
Relative au dossier des IRL

Madame la Présidente, Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers Collègues,

Pour donner suite à l'histoire d'IRL-Swissprinters à Renens, on a pu lire dans la presse cette semaine que le plan social demandé par Syndicom n'aboutissait pas. Je ne vais pas revenir sur l'excellent travail du syndicat appuyé par notre Municipalité que je remercie pour avoir sauvé 71 postes de travail dont 6 apprentis et assuré ainsi la survie des IRL.

N'empêche que les 50 autres ex-salariés n'auront pas cette chance, non seulement ils vont certainement pointer au chômage, mais en plus avec un plan social misérable, notamment aucune indemnité de départ puisque M. Ringier, l'actionnaire majoritaire de Swissprinters dont la fortune est évaluée entre 1 et 1,5 Milliards de francs suisses, a refusé catégoriquement et à plusieurs reprises de poursuivre les négociations avec le personnel et ses représentants.

Le Parti Socialiste est indigné et ne peut en aucun cas se taire et être d'accord avec ces manières de faire. Derrière chaque licenciement, il y a une personne et toute une famille qui souffrent et que le minimum serait d'appliquer les indemnités de départ prévues dans le plan social du groupe Ringier, qui, je vous rappelle, octroie une indemnité de 10% du salaire par année de service, soit un salaire complet en compensation si un employé à 10 ans d'ancienneté !

Ceci n'est même pas en vigueur à ce jour. Sans parler des pré-retraites dignes de Zola, ce qui prévoit des revenus diminués jusqu'à 50% de leur salaire initial et les pousse au chômage !

Syndicom revendique aussi dans son plan social que Swissprinters compense pour 6 à 9 mois le manque à gagner des ex-employés qui ont retrouvés du travail avec un taux d'activité inférieur ou qui devront s'inscrire au chômage.

Il n'est pas tolérable de traiter les employés d'IRL de la sorte. C'est pourquoi, le PS soutiendra et défendra la démarche du Syndicat Syndicom jusqu'à l'obtention d'un vrai plan social qui soit une juste reconnaissance de l'engagement des employés envers l'entreprise IRL. Nous demandons que M. Ringier revienne à la table des négociations et qu'une issue positive permette à tout le monde de sortir la tête haute de cette difficile affaire.

Merci de votre attention.

- **Mme Victoria Ravaioli, PS**
Relative à la journée Cap sur l'Ouest

Je souhaite profiter de cette soirée pour remercier la préfecture ainsi que toutes les municipalités des communes pour la journée "Cap sur l'Ouest" du 23 septembre dernier, qui a été un vrai succès et apprécié de tous, dans le district et largement au-delà, et pourquoi pas réitérer l'expérience, c'était chouette. Merci beaucoup.

- **Mme Nicole Haas Torriani, Fourmi rouge**
Question relative au cahier des charges des policiers

Je souhaiterais savoir exactement qu'elle est le cahier des charges d'un policier et quelles sont ses tâches.

Je me souviens qu'il y a déjà eu dans cette salle des interventions concernant les déchets qui traînent sur la Place du Marché, que certains pique-niquent et ne jettent pas leurs déchets dans les poubelles. Ce qui fait qu'un jour, croisant deux policiers, je leur ai gentiment fait remarquer qu'il y a des gens qui n'aiment pas lorsque des personnes laissent traîner des débris, qu'il y a pour cela des poubelles et qu'il serait peut-être gentil d'aller rappeler à ces personnes que lorsqu'ils quittent les lieux, qu'ils les laissent comme ils les ont trouvés.

Ils m'ont répondu que ce n'était pas leur travail de ramasser les pampers de la population et que d'autre part nous avions voulu ces gens donc que nous nous les gardions. Dès lors, je leur ai demandé qui devait faire ce travail, le citoyen (même si les policiers sont des citoyens eux-mêmes)? Il m'a été répondu qu'ils étaient là pour arrêter les individus qui faisaient des choses qui ne fallait pas faire. Je me suis dit que laisser traîner des débris, c'était peut-être des choses que nous ne devons pas faire, enfin visiblement ce n'est pas leur rôle. Je leur ai reposé la question et il m'a été répondu que c'était les assistants sociaux et qu'il y avait des éducateurs qui étaient là pour cela mais que ce n'était pas le rôle des policiers. Nous nous sommes donc quitté comme cela, poliment.

J'aimerais savoir M. Golaz à quoi nous servent les policiers, car je ne pense pas qu'il y ait tous les jours des meurtres dans la rue ou des attaques à main armée dans les banques ou à la Coop?

Réponse de M. Olivier Golaz, Conseiller municipal

Pour le cahier des charges des policiers je ne peux pas vous répondre immédiatement. C'est volontiers que je le ferai pour le prochain Conseil.

Effectivement je peux bien comprendre que les policiers ne veuillent pas ramasser les pampers. Par contre il est dans la logique des choses qu'ils s'adressent aux gens qui sont sur cette Place pour leur demander de laisser la place propre et il est clair que je ne peux pas être d'accord avec la réponse que vous ont fourni les policiers.

Les policiers interviennent souvent sur la Place du Marché pour régler des conflits (bruits ou autres); cela est une première chose. La deuxième chose c'est peut-être aussi de demander aux gens s'il y a vraiment trop de déchets qui traînent de faire l'effort de ramasser, mais ce n'est peut-être pas à eux effectivement de ramasser.

- **Mme Myriam Romano Malagrifa, Conseillère municipale**

Bonsoir Mesdames et Messieurs,

Vous avez reçu un certain nombre de papillon sur les tables mais j'aimerais vous rendre attentif à un en particulier. C'est le nouveau spectacle du groupe intergénérationnel qui aura lieu dans cette salle le vendredi 19 octobre 2012. Je vous invite vraiment à aller les voir, c'est un projet de théâtre qui revient sur 30 ans d'histoire; avec des jeunes, des moins jeunes sur un texte original d'Olivia Croci. Merci de votre attention.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la séance et souhaite à toute l'assemblée un bon retour dans leur foyer tout en rappelant que la prochaine séance aura lieu le jeudi **15 novembre 2012** à 20h15.

Clôture de la séance à 22h30

La Présidente

La secrétaire

Nicole Divorne

Yvette Charlet

Annexe N°1 du PV de la séance du Conseil communal de Renens du 11 octobre 2012

Résultat détaillé du vote nominal de l'amendement N° 1 au préavis N° 19-2012 **Augmentation du cautionnement communal en faveur de la Société coopérative de la piscine de Renens pour permettre une rénovation importante de la piscine – Prolongation de la durée du droit de superficie accordé à la Société coopérative de la piscine de Renens – avec en complément le rapport de la Municipalité** proposé, soit:

"Augmentation à CHF 7'400'000.- le cautionnement solidaire de la Commune de Renens en garantie des emprunts contractés par la Société coopérative de la piscine de Renens, portant ainsi le cautionnement total pour la Société coopérative de la piscine de Renens à CHF 10'430'000.-"

Nom	Prénom	OUI	NON	Abstention	
Aeschlimann	Eric				Excusé
Allauca	Byron				Excusé
Arnedo	Roberto				Excusé
Ayer	Danielle		1		
Berseth	Verena		1		
Berthoud	Jacques		1		
Bonzon	Geneviève		1		
Bovey Diagne	Véronique		1		
Carota	Nadia		1		
Catillaz	Maud		1		
Chatelan	Anton		1		
Coleman	Myriam		1		
Dinç	Hasan		1		
Divorne	Didier		1		
Divorne	Nicole				
Divorne	Roland		1		
Domingos	João-Batista		1		
Dreier	Ellen-Mary		1		
Duperrex	Gérard		1		
Eareby	Mohammed		1		
Ferrini	Gian-Luca	1			
Forestier	Betty		1		
Frei-Premet	Irène				Excusée
Freymond	Nicolas				Excusé
Gashi	Xhevat		1		
Gaspar	Ricardo				Absent
Gauthier	Raymond		1		
George	Frédéric		1		
Golay	Pascal		1		
Golaz Grilli	Elodie			1	
Haas Torriani	Nicole		1		
Hinvi	Christophe	1			
Jeanrichard	Jean-François	1			
Joliat	Elodie		1		
Joliat Herrera	Rosana		1		
Keller	Vincent	1			

Kiling	Ali		1		
Kocher	Christophe		1		
Kocher-Jaccard	Nathalie		1		
Korkmaz	Ali		1		
Korkmaz	Solmaz-Rosa				Absente
Krier	Irina		1		
Kung	Rolf		1		
Lepore	Antonio		1		
Leyvraz	Jean-Pierre		1		
Lokaj	Naim				Absent
Machado	Carlos		1		
Martin	Gisèle		1		
Martins	Sandra		1		
Mocchi	Alberto		1		
Montabert	Stéphane				Excusé
Montemari	Pascal				Absent
Niang	Oumar	1			
Ozcan	Cemal		1		
Perret	Dominique		1		
Petitpierre	Rémy		1		
Piroti	Aso	1			
Ravaioli	Victoria		1		
Rodriguez	Maria del Mar	1			
Rohr	Brigitte	1			
Rohrbach	Daniel	1			
Romano-Giorno	Gerarda			1	
Roscigno	Eugène		1		
Roulier	Jean-Daniel		1		
Rouyet	Line	1			
Safaï	Reza	1			
Scala	Michele				
Sisto-Zoller	Suzanne		1		
Sivanesan	Ranjini				Absent
Steiner	Antoine		1		
Szenyan-Reymond	Simone		1		
Tartaglia	Vito	1			
Tendon	Jérôme		1		
Torriani	Silvio		1		
Vienet	Didier	1			
Vita	Vito		1		
Wicht	Catherine		1		
Widmer	Florence				Excusée
Zürcher	Patricia	1			
Total		14	49	2	

Annexe N°2 du PV de la séance du Conseil communal de Renens du 11 octobre 2012

Résultat détaillé du vote nominal de l'amendement N° 2 au préavis N° 19-2012 **Augmentation du cautionnement communal en faveur de la Société coopérative de la piscine de Renens pour permettre une rénovation importante de la piscine – Prolongation de la durée du droit de superficie accordé à la Société coopérative de la piscine de Renens – avec en complément le rapport de la Municipalité** proposé, soit:

"a) Réduction du cautionnement de CHF 1'680'000.- sur les travaux « Bassin non-nageurs », partie ludique (rivière avec courant).

c) Augmentation de CHF 630'000.- du cautionnement pour effectuer les travaux du bassin d'enseignement.

Soit au final, une réduction de CHF 1'050'000.- du cautionnement"

Nom	Prénom	OUI	NON	Abstention	
Aeschlimann	Eric				Excusé
Allauca	Byron				Excusé
Arnedo	Roberto				Excusé
Ayer	Danielle		1		
Berseth	Verena	1			
Berthoud	Jacques		1		
Bonzon	Geneviève	1			
Bovey Diagne	Véronique	1			
Carota	Nadia	1			
Catillaz	Maud	1			
Chatelan	Anton		1		
Coleman	Myriam	1			
Dinç	Hasan	1			
Divorne	Didier	1			
Divorne	Nicole				
Divorne	Roland		1		
Domingos	João-Batista	1			
Dreier	Ellen-Mary	1			
Duperrex	Gérard	1			
Eareby	Mohammed	1			
Ferrini	Gian-Luca		1		
Forestier	Betty		1		
Frei-Premet	Irène				Excusée
Freymond	Nicolas				Excusé
Gashi	Xhevat	1			
Gaspar	Ricardo				Absent
Gauthier	Raymond	1			
George	Frédéric		1		
Golay	Pascal		1		
Golaz Grilli	Elodie		1		
Haas Torriani	Nicole	1			
Hinvi	Christophe		1		
Jeanrichard	Jean-François	1			

Joliat	Elodie		1		
Joliat Herrera	Rosana		1		
Keller	Vincent		1		
Kilingç	Ali	1			
Kocher	Christophe		1		
Kocher-Jaccard	Nathalie	1			
Korkmaz	Ali	1			
Korkmaz	Solmaz-Rosa				Absente
Krier	Irina	1			
Kung	Rolf	1			
Lepore	Antonio	1			
Leyvraz	Jean-Pierre		1		
Lokaj	Naïm				Absente
Machado	Carlos		1		
Martin	Gisèle		1		
Martins	Sandra		1		
Mocchi	Alberto	1			
Montabert	Stéphane				Excusé
Montemari	Pascal				Absent
Niang	Oumar	1			
Ozcan	Cemal	1			
Perret	Dominique		1		
Petitpierre	Rémy		1		
Piroti	Aso		1		
Ravaioli	Victoria		1		
Rodriguez	Maria del Mar		1		
Rohr	Brigitte		1		
Rohrbach	Daniel		1		
Romano-Giorno	Gerarda		1		
Roscigno	Eugène		1		
Roulier	Jean-Daniel		1		
Rouyet	Line		1		
Safaï	Reza		1		
Scala	Michele				
Sisto-Zoller	Suzanne	1			
Sivanesan	Ranjini				Absent
Steiner	Antoine		1		
Szenyan-Reymond	Simone		1		
Tartaglia	Vito		1		
Tendon	Jérôme		1		
Torriani	Silvio	1			
Vienet	Didier		1		
Vita	Vito		1		
Wicht	Catherine		1		
Widmer	Florence				Excusée
Zürcher	Patricia	1			
Total		28	37	0	